

## Litige possible sur travaux.

Par GABORIT JEAN MICHEL, le 01/04/2009 à 22:50

Bonjour,

Suite à la rénovation d'une maison de famille, j'ai quelques déceptions concernant deux artisans, dont malfaçons, travail non soignés........ Quels sont mes droits? Suis-je en droit de bloquer 10 % du montant des travaux et dois-je faire constater les erreurs et le travail bâclé par un huissier? En espérant pouvoir négocier au cas contraire ai je le droit de faire un retenue sur le montant globale des travaux? Avec tous mes remerciements.

JMG